



Le propriétaire

L'un des partenaires le plus important et pourtant si souvent le plus délaissé dans la répartition.

Qu'il s'agisse d'un hangar agricole déjà construit, d'un terrain à bâtir pour un hangar, d'une location de toiture, d'un bâtiment agricole ou d'activité industrielle ou sectaire, d'une simple maison, d'un parking à équiper d'ombrières... toutes ces surfaces qui vont être utilisées ont un propriétaire !

Diverses raisons incitent ces propriétaires à faire appel à des entreprises d'énergie renouvelable : la majorité le fait pour des raisons économiques afin de rentabiliser leur surface d'exploitation ou de toiture. D'autres le font par engagement écologique, d'autres par nécessité financière. D'autres encore, (*et ils sont de plus en plus nombreux*), s'inquiètent à juste titre **des augmentations exorbitantes que nous imposent les fournisseurs d'énergie**. Ils anticipent donc et cherchent à se prémunir en essayant de minimiser leurs futurs coûts d'énergie, tout en cumulant si possible des revenus supplémentaires.

C'est ainsi que tout devrait se passer lorsqu'on fait équiper sa maison, son terrain ou autre surface en panneaux photovoltaïque.

Mais c'est rarement le cas. Beaucoup d'investisseurs utilisent ces surfaces en vous gratifiant de quelques « cadeaux » qui vous paraissent équitables mais qui sont loin de l'être au bout de quelques années. Quant ils ne demandent pas en plus à un propriétaire de participer au financement d'une installation photovoltaïque dont eux, investisseurs, seront majoritairement gagnant en retour sur investissement !

C'est pour cette raison que lors de l'étude d'un projet chez **HIBISKUSSE-PV**, quelque soit l'importance en terme de surface, emplacement ou rentabilité, le partage équitable entre tous les intervenants sera systématiquement mis en évidence, en toute transparence.

Le retraité propriétaire de sa maison qu'il vient de finir de payer, le jeune couple qui investit pour l'avenir, l'agriculteur dont souvent l'activité est hérité de la famille, le chef d'entreprise qui veut équiper la toiture de son local d'activité... toutes ces personnes ont payé et payent encore aujourd'hui parfois très cher en terme de sacrifice, de temps de travail, d'abnégation, le droit d'être chez eux.

- Sans eux, nous, entreprise de production d'énergie renouvelable, ne sommes rien !
- Sans eux, pas de surface à exploiter en photovoltaïque !
- Sans eux, pas de profit pour quelque investisseur que ce soit dans le photovoltaïque !

Prenons l'exemple d'un propriétaire qui propose sa toiture en location/rénovation.

Malheureusement, sa toiture est en amiante-ciment (*ont sait qu'aujourd'hui qu'elles sont impérativement remplacés par des toitures fibrociment sans amiante non dangereux*). Nous devons donc désamianter cette toiture avant que quiconque monte sur le toit pour l'équiper de panneaux photovoltaïque. Le désamiantage doit s'effectuer dans des règles de sécurité particulièrement strictes, par du personnel qualifié.

Bien entendu, cette dépense supplémentaire impactera la rentabilité du projet.

Et alors ? Est-ce si grave ? Cela mérite que nous laissons le propriétaire qui nous a sollicités se débrouiller avec sa toiture et ne pas bénéficier d'une énergie propre ?

Non ! Chez **HIBISKUSSE-PV**, quelque soit le projet, même si parfois sa rentabilité semble bien moindre que d'autres, ils sera étudié avec la même détermination que les autres.

Si la moindre petite rentabilité peut se dégager pour l'ensemble des intervenants et que nous répondons au besoin du propriétaire, le projet sera réalisé !

Ceux qui espèrent le jackpot à chaque dossier n'ont pas leur place dans notre concept...

